

**PC<sup>®</sup> 56 KOMP.A**

Page : 1

Révision nr : 3

Date d'émission :  
16/10/2012Remplace la fiche :  
28/01/2010**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**Désignation commerciale : PC<sup>®</sup> 56 KOMP.A**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Catégorie d'usage principale : Utilisation professionnelle

Utilisation(s) particulière(s) : Obturant, Adhésifs .

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : PCE-Pittsburgh Corning Europe  
 Albertkade 1  
 3980 -TESSENDERLO, BELGIUM  
 Tel.+32 (0)13 661 721  
 Fax:+32 (0)13 667 854  
 Adresse e-mail:safetydepartment@pce.be  
 Site internet:www.foamglas.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +32 (0)13 661 721 (Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.)

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIE/BELGIQUE	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 44 251 51 51

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE**

Classification CLP : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Non classé

**2.1.2. Classification conformément aux Directives UE 67/548/CE ou 1999/45/CE**

Classification : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage****2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008**

Non applicable.



Page : 2

Révision nr : 3

Date d'émission :  
16/10/2012Remplace la fiche :  
28/01/2010**2.2.2. Étiquetage selon les Directives (67/548/CEE - 1999/45/CE)**

Sans rapport

**2.3. Autres dangers**Autres dangers qui ne nécessitent pas de classification : Résultats des évaluations PBT et VPVB :  
Ces informations ne sont pas disponibles.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE
Composants non dangereux		0 - 90	Non classé
Bitume	(N° CAS) 8052-42-4 (N° CE) 232-490-9	0 - 90	Non classé

  

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Composants non dangereux		0 - 90	Non classé
Bitume	(N° CAS) 8052-42-4 (N° CE) 232-490-9	0 - 90	Non classé

Pour le texte complet des phrases R- et H- dans cette section, voir section 16.

Identification du mélange : Bitume  
émulsion**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Inhalation : Maintenir la victime au repos.  
Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion : Rincer la bouche.  
Ne PAS faire vomir.  
Faire boire beaucoup d'eau.  
Consulter un médecin si nécessaire.

Conseils supplémentaires : Le secouriste doit se protéger.  
Voir également section 8  
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.



**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Inhalation	: Pas d'effets adverses prévus.
Contact avec la peau	: Peut être irritant.
Contact avec les yeux	: Peut irriter les yeux.
Ingestion	: Pas d'effets adverses prévus.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié	: Utiliser un produit chimique sec, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant aux alcools.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	: aucun(e)

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque d'incendie	: Non inflammable.
Dangers spécifiques	: Produits de décomposition qui peuvent se dégager : CO <sub>x</sub> , H <sub>2</sub> S. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Conseils aux pompiers	: Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
-----------------------	--

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence	: Porter un équipement de protection individuel. Voir également section 8. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
Conseil pour les services de secours	: Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement de protection adapté individuel peut intervenir. Voir également section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage	: Éviter un déversement supplémentaire, si cela est possible sans danger. Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
-----------------------	---

**PC<sup>®</sup> 56 KOMP.A**

Page : 4

Révision nr : 3

Date d'émission :  
16/10/2012Remplace la fiche :  
28/01/2010**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir également section 13. Voir également section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Manipulation : Porter un équipement de protection individuel. Voir également section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le pesant, le chargeant et le mélangeant. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Stockage : Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 30 °C. Ne pas congeler. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Chaleur.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non applicable.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Limite(s) d'exposition :

Composants non dangereux		
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	Aucune donnée disponible

Bitume (8052-42-4)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5,0 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10,0 mg/m <sup>3</sup>
Grèce	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (hot processing)
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> (fume)
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (fumes)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup> (Cyclohexane fraction of total dust)

**PC<sup>®</sup> 56 KOMP.A**

Page : 5

Révision nr : 3

Date d'émission :  
16/10/2012Remplace la fiche :  
28/01/2010

<b>Bitume (8052-42-4)</b>		
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m3)	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m3)	10 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m3)	5 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Korttidsverdi) (mg/m3)	10 mg/m <sup>3</sup>
Pologne	NDS (mg/m3)	5 mg/m <sup>3</sup>
Pologne	NDSch (mg/m3)	10 mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>

Procédures recommandées de contrôle : Contrôle et mesure de l'exposition individuelle  
Mesure de la concentration dans l'air

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Équipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Protection respiratoire : N'est pas exigée dans les conditions normales.
- Protection des mains : Gants en caoutchouc (EN 374) - Caoutchouc nitrile - Caoutchouc butyle. . La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité (EN 166)
- Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions  
Voir également section 7  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Contrôle d'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : pâte
- Couleur : noir
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif (mg/m<sup>3</sup>) : aucune donnée disponible
- Seuil olfactif (ppm) : aucune donnée disponible
- pH : 9,5 - 10 (DIN 19261) @ 20°C
- Point/intervalle de fusion : 0 °C (DIN ISO 3016)
- Point/intervalle d'ébullition : 100 °C (DIN)
- Point d'éclair : non applicable  
Emulsion d'huile dans l'eau hautement dispersible.
- Taux d'évaporation : aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable, liquide
- Limites d'explosivité : non applicable

**PC<sup>®</sup> 56 KOMP.A**

Page : 6

Révision nr : 3

Date d'émission :  
16/10/2012Remplace la fiche :  
28/01/2010

Pression de vapeur	:	23 hPa @ 20°C
Densité de vapeur	:	aucune donnée disponible
Densité	:	1 g/cm <sup>3</sup> (DIN 51757) @ 20°C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable.
Viscosité	:	non déterminé
Propriétés explosives	:	non applicable, Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	:	non applicable La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

**9.2. Autres informations**

Contenu en composés organiques volatils (COV) : 0 %

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir également section 10.5

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Néant dans des conditions normales de traitement.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Exposition au soleil., du gel, Chaleur. Voir également section 7 Manipulation et stockage

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts . Voir également section 7 Manipulation et stockage

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : H<sub>2</sub>S, Monoxyde de carbone, Hydrocarbures .**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

**Bitume (8052-42-4)**

**PC® 56 KOMP.A**

Page : 7

Révision nr : 3

Date d'émission :  
16/10/2012Remplace la fiche :  
28/01/2010

DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: 9,5 - 10 (DIN 19261) @ 20°C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: 9,5 - 10 (DIN 19261) @ 20°C
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

**Information supplémentaire**

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, Voir section 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Effets écotoxicologiques : Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité : N'est pas intrinsèquement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation : aucune donnée disponible  
Coefficient de partage n-octanol/eau : aucune donnée disponible**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT/vPvB : Ces informations ne sont pas disponibles.

**PC<sup>®</sup> 56 KOMP.A**

Page : 8

Révision nr : 3

Date d'émission :  
16/10/2012Remplace la fiche :  
28/01/2010**12.6. Autres effets néfastes**

Information supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Déchets de résidus / produits non utilisés : Manipuler avec prudence. Voir également section 7 Manipulation et stockage . Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé.
- Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales de recyclage pour leur élimination.
- Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 17 03 02 - mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01 Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

- Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. : aucune/aucun
- Autorisations : Non applicable
- Contenu en composés organiques volatils (COV) : 0 %

**15.1.2. Directives nationales**

- DE: WGK : 1
- DE: Classe de stockage (Allemagne) (LGK) : LGK 12 - Non-flammable liquids in non-flammable packages
- NL : ABM : 11 - B - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen
- NL: NeR (Nederlandse emissie Richtlijn) : Organic substances in powdered form

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique : non applicable



**PC<sup>®</sup> 56 KOMP.A**

Page : 9

Révision nr : 3

Date d'émission :  
16/10/2012Remplace la fiche :  
28/01/2010**SECTION 16: Autres informations**

- Sources des principales données utilisées dans la fiche : European Chemicals Bureau : ecb.jrc.it  
MSDS from supplier: SGW-D40549-DUS-20120702
- Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: : 1,2,4,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,16,15
- Abréviations et acronymes : CSR = Rapport sur la sécurité chimique  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
LD50 = Dose létale médiane  
PNEC = La concentration prévisible sans effet  
STEL = Valeur limite à court terme  
TLV = Valeurs seuil  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps persistante, bioaccumulable et toxique  
vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).  
WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)  
ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin  
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage selon 1272/2008/CE)  
IATA = International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (Le code maritime international des marchandises dangereuses)  
LEL = Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité  
UEL = Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 67/548/CE, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.